

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 8 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU, sans condition de quorum.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE FOLL Marie-Françoise;

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAUTHIER Ophélie ; CROISSANT Guy ; LE BLOAS Mireille ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe ;

**Administrateurs absents :**

OLLIVRO HERVE ; LE SAULNIER Brigitte.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

En exercice : 24  
Présents : 5  
Absents : 19  
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 5 décembre 2025

M. Dominique GEORGELIN, administrateur, a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-12-43

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD - RH : CREATION DE 2 CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI)

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

**VU** le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

**VU** la circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2024/14 du 7 février relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail,

**VU** le procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 4 décembre,

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer pour autoriser la création de 2 Contrats uniques d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences (PEC).

Le CUI est un contrat de travail conclu entre :

- un employeur qui perçoit une aide financière (40 % du SMIC sur 30h).
- un salarié qui bénéficie d'une aide à l'insertion professionnelle (formations, projet professionnel ...).

Il s'agit de soutenir une démarche de professionnalisation pour 2 agents de moins de 26 ans qui effectuent des remplacements de courte durée au sein de l'EHPAD.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à la création de 2 contrats Uniques d'Insertion.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

